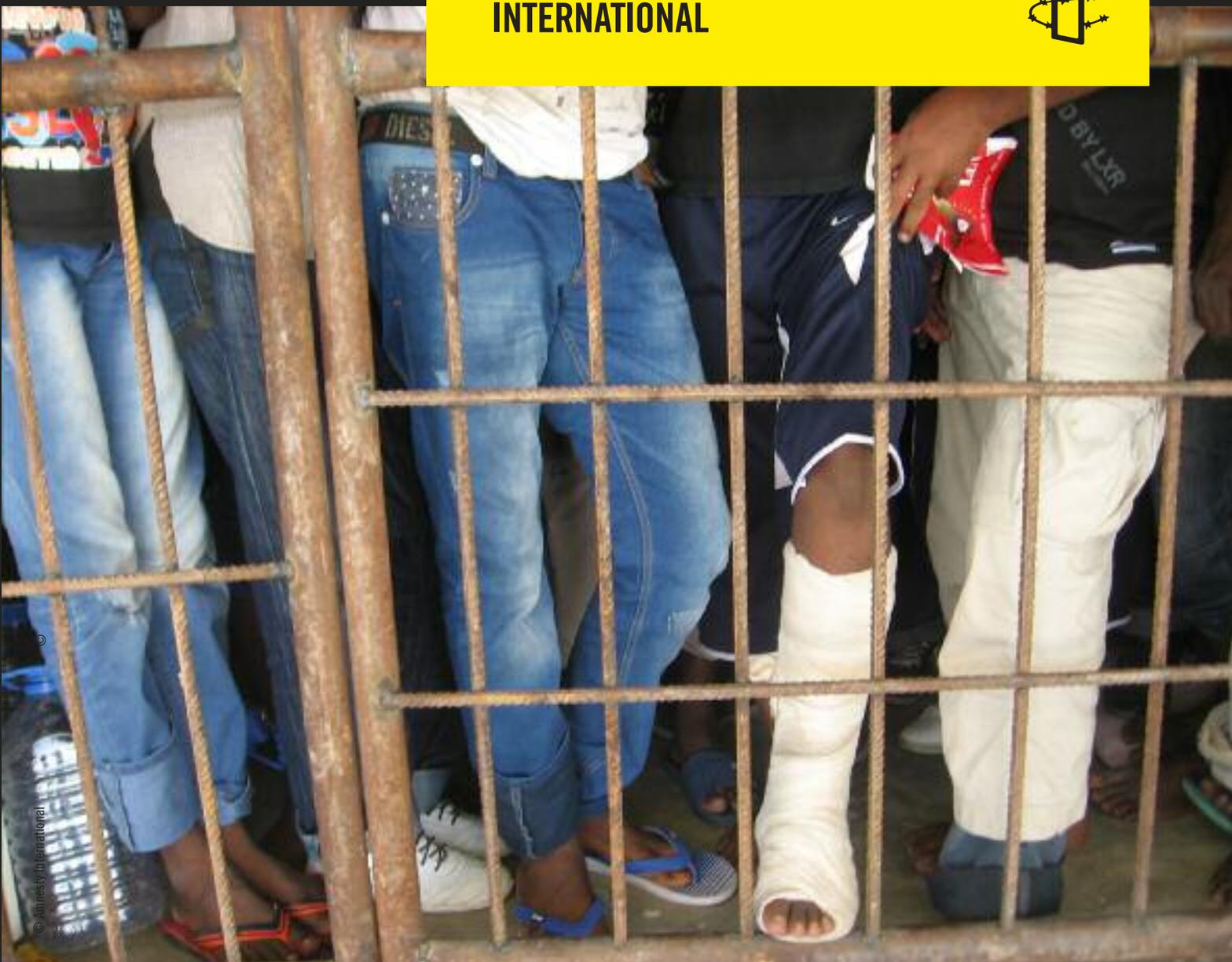


« NOUS SOMMES DES ÉTRANGERS, NOUS N'AVONS AUCUN DROIT »

LA SITUATION CRITIQUE DES RÉFUGIÉS,
DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES MIGRANTS
EN LIBYE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



« Ils [les Libyens] ne nous traitent pas comme des êtres humains. Pour eux, nous sommes des animaux, ou des esclaves. Nous sommes des étrangers, nous n'avons aucun droit. Nous sommes enfermés et ne savons pas ce qui va nous arriver. Si nous nous plaignons, nous risquons d'être frappés et insultés. »

Nigériane (23 ans) détenue en Libye depuis fin août 2012.

Dans un environnement caractérisé par le non-droit, le racisme et la xénophobie, les immigrés clandestins risquent en permanence d'être exploités, d'être détenus arbitrairement pendant une période indéfinie et dans des conditions difficiles, et d'être victimes de coups, s'apparentant dans certains cas à des actes de torture.

Malgré ces risques, un grand nombre d'étrangers continuent d'arriver en Libye, passant ses frontières poreuses, pour fuir une guerre ou des persécutions ou dans l'espoir de trouver de meilleures perspectives économiques. Des ressortissants du Burkina Faso, du Cameroun, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Ghana, du Niger, du Nigeria, de la Somalie, du Soudan et du Tchad, entre autres pays, entreprennent des périodes longs, dangereux et onéreux, entrant en Libye par le district d'Al Koufrah au sud-est ou celui de Sebha au sud-ouest. Certains d'entre eux tentent ensuite la périlleuse traversée de la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Ils sont nombreux à trouver la mort en mer, pendant que d'autres sont interceptés par les garde-côtes libyens et placés en détention pour une durée indéterminée.

Les étrangers sont incarcérés dans un nombre impressionnant de centres de détention, y compris des centres construits spécifiquement pour les immigrés clandestins. Certains se trouvent aux mains des milices, enfermés dans des centres de détention improvisés comme des camps militaires ou des hangars. Des miliciens ont déclaré à Amnesty International qu'ils estimaient de leur « devoir en tant que

Libyens » d'arrêter et d'incarcérer les « migrants en situation irrégulière ». Entre mai et septembre 2012, l'organisation s'est rendue dans neuf centres de détention où étaient emprisonnés des étrangers pour des « infractions relatives à l'immigration ». Ces établissements sont situés à Al Zawiyah, à Benghazi, à Gharyan, à Khoms, à Al Koufrah, à Sabratah et à Tripoli, la capitale, ainsi qu'à proximité de ces villes et comptaient, lors des visites d'Amnesty International, quelque 2 700 détenus au total. Parmi eux figuraient des femmes enceintes, des femmes avec des enfants en bas âge, ainsi que des enfants non accompagnés détenus avec des adultes qu'ils ne connaissaient pas. Ces personnes ont raconté les conditions épouvantables dans lesquelles elles étaient maintenues, elles ont parlé des coups, des insultes et de l'exploitation qu'elles subissaient. Un grand nombre d'entre elles ont montré aux délégués d'Amnesty International des blessures récentes ou des cicatrices des coups qu'elles ont reçus à titre de punition pour avoir tenté de s'évader ou fait preuve d'« indiscipline ».

Les personnes maintenues en détention illimitée pour des « infractions relatives à l'immigration », dans l'attente de leur expulsion, n'ont pas la possibilité de contester la décision de les renvoyer de force. En septembre 2012, le chef du service de lutte contre l'immigration illégale, qui dépend du ministère de l'Intérieur, a indiqué à Amnesty International que 4 000 personnes environ avaient été expulsées, notamment vers le Niger, le Nigeria, le Soudan et le Tchad, jusqu'alors en 2012. Certaines doivent prendre

les frais du voyage à leur charge. Les représentants de l'État libyen ont imputé les délais d'expulsion (qui se traduisent par une détention prolongée) à des contraintes financières et à l'absence de coopération avec les ambassades des personnes détenues.

Même si les pouvoirs publics libyens reconnaissent qu'ils ne peuvent pas expulser d'Érythréens ni de Somaliens, tous les réfugiés et demandeurs d'asile demeurent dans une situation juridique floue, car il n'existe pas de système d'asile en Libye et le pays n'a toujours pas signé de protocole d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Les puissantes milices armées, qui comblent le vide en matière de sécurité laissé par un État désintégré après le renversement du gouvernement de Mouammar Kadhafi en 2011, rendent encore plus dangereuse la situation des étrangers en Libye. Ces milices continuent d'agir en dehors du cadre de la loi, dans un contexte de quasi-paralysie du système judiciaire national.

On assiste à des violations des droits humains sur fond de racisme généralisé, les étrangers étant tenus pour responsables de la criminalité, de la maladie et d'autres prétendus maux de la société libyenne. Les rumeurs largement reprises voulant que le gouvernement de Kadhafi ait engagé des « mercenaires africains » ont exacerbé encore le racisme et la xénophobie.



© Amnesty International

Plus de 130 personnes originaires d'Érythrée, de Somalie, du Soudan, du Tchad, et d'autres pays d'Afrique subsaharienne, détenues dans un hangar en métal à Tripoli (septembre 2012). Officiellement, c'est la police militaire qui surveille ce centre.

Malgré ces violations sur lesquelles de nombreuses informations ont été réunies, l'Union européenne (UE) a repris ses discussions avec la Libye sur les questions d'immigration. L'Italie a signé un accord avec le pays en avril 2012 pour « enrayer les flux migratoires ». Fermant les yeux sur la situation désastreuse des droits humains en Libye, l'UE cherche à tout prix à empêcher des étrangers, y compris ceux qui fuient une guerre ou des persécutions, de rejoindre l'Europe.

Aujourd'hui, les étrangers qui se trouvent en Libye et qui risquent chaque jour de subir des violences et d'être exploités n'ont aucun moyen de demander justice et réparation. Il faut agir de toute urgence pour mettre fin à la détention pour une durée indéterminée, aux violences et aux autres atteintes aux droits humains dont sont victimes les étrangers en Libye.

CONTEXTE

Durant les 42 années où Mouammar Kadhafi était au pouvoir, les étrangers, en particulier ceux originaires de l'Afrique subsaharienne, vivaient dans l'incertitude suscitée par des politiques instables et dans la crainte d'être arrêtés arbitrairement, maintenus en détention pour une durée indéterminée, torturés et victimes d'autres abus. Malgré ces risques, la Libye était, et continue d'être, un grand pays de transit et de destination pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, en raison de sa position géographique, de sa relative prospérité économique et de ses besoins importants de main-d'œuvre immigrée.

Avant le conflit de 2011, qui a entraîné le renversement du gouvernement de Mouammar Kadhafi, les autorités affirmaient que le pays comptait plus de trois millions de « migrants en situation irrégulière ». Selon d'autres sources, ce chiffre était plus proche d'un à 1,5 million. Durant le conflit, quelque 900 000 Libyens et ressortissants d'autres pays auraient fui le pays. Après la fin des hostilités, de nombreux étrangers qui avaient quitté la Libye sont revenus, pendant que d'autres continuent aujourd'hui d'arriver.

La Libye demeure largement tributaire des travailleurs migrants. Des ressortissants d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient sont attirés par les perspectives d'emploi qu'elle offre dans divers secteurs dont la santé, l'enseignement, le bâtiment, l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, ainsi que les services de nettoyage. Les personnes qui ont droit à une protection internationale se trouvent au cœur des mouvements migratoires mixtes de la Libye, qui reste un itinéraire de choix pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui fuient certains pays, comme l'Érythrée, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan.

Après le conflit, la situation des étrangers, en particulier de ceux d'Afrique subsaharienne, s'est aggravée en raison du climat général de non-droit, de la prolifération des armes dans la population et de l'incapacité des autorités à lutter contre le racisme et la xénophobie, alimentés par l'idée largement répandue selon laquelle des « mercenaires africains » avaient été recrutés par le gouvernement renversé.



© Amnesty International

ARRESTATION ET DÉTENTION POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

« Ici, on ne sait pas qui appartient à la police ou aux bandes armées, et il n'y a personne pour vous aider. »

Nigérian détenu dans le nord de la Libye, juin 2012.

Les étrangers, en particuliers ceux originaires d'Afrique subsaharienne, sont généralement arrêtés dans la rue, au marché, à des postes de contrôle ou à leur domicile. Certains sont interceptés alors qu'ils traversent le désert ou la mer, ou qu'ils tentent d'embarquer sur un bateau à destination de l'Europe. Ils sont parfois appréhendés par la police. Toutefois, dans la grande majorité des cas, ces arrestations sont le fait de miliciens armés et peuvent être assorties de violences et de la confiscation de téléphones mobiles, d'argent ou d'autres biens de valeur.

Un Érythréen de 26 ans a raconté à Amnesty International que, lorsqu'il a été appréhendé à son domicile dans le quartier d'Abou Salim de Tripoli, des hommes armés et portant un uniforme militaire l'ont frappé sur la tête à coups de crosse de fusil. Aucun mandat n'a été présenté lors de son arrestation arbitraire,

qui a eu lieu fin août 2012. Une trentaine d'Érythréens auraient été arrêtés ce jour-là à la suite de descentes ciblant le domicile d'étrangers, a-t-il déclaré.

Au centre de détention de Sabratha, 19 Nigériens ont expliqué à Amnesty International qu'ils étaient maintenus en détention depuis le 26 août. Le bateau à bord duquel ils avaient embarqué avec quelque 55 autres passagers pour traverser la Méditerranée avait sombré quatre heures environ après le départ. Quarante-trois personnes, dont huit femmes, se sont noyées. Repérées par des pêcheurs libyens, toutes celles qui ont survécu ont été placées en détention. Elles ne connaissent pas le sort qui leur sera réservé.

Les étrangers sont détenus dans des centres de détention qui leur sont réservés et qui sont placés sous le contrôle du service de lutte contre l'immigration illégale, ou bien dans des locaux administrés de facto par des milices armées. Les conditions de détention varient d'un centre à un autre, mais ne sont jamais conformes aux normes internationales. Les détenus se plaignent le plus souvent de la surpopulation, d'une nourriture inadéquate, d'un accès discontinu aux soins de santé, de l'absence d'activités de détente et de



© Amnesty International

A gauche : Le centre de détention de Khoms, où des ressortissants de l'Érythrée, du Niger, du Nigeria, de Somalie, du Soudan, du Tchad et d'autres pays africains sont retenus pour une durée indéterminée. Ci-dessus : Le centre de détention d'Al Koufrah.

sorties à l'air libre, de brutalités, d'actes racistes, d'insultes et du manque d'hygiène. Les administrateurs des centres de détention ont également déploré le manque de moyens à leur disposition pour satisfaire les besoins des détenus, et le soutien limité voire inexistant du gouvernement central. Un grand nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils étaient tributaires de dons privés et de l'aide d'organisations humanitaires.

Les personnes détenues dans ces centres doivent répondre d'infractions à la législation relative à l'immigration. Le droit libyen autorise la détention pour une durée indéfinie, dans l'attente d'une expulsion, d'étrangers qui entrent dans le pays, y séjournent ou le quittent illégalement. C'est le cas par exemple des personnes qui ne disposent pas du visa demandé ou qui entrent sur le territoire via des postes frontières non officiels. Dans la

majorité des cas, ces personnes ne sont pas présentées à des autorités judiciaires ni n'ont la possibilité de contester leur détention ou de se plaindre du traitement qui leur est réservé.

COUPS, TORTURES ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

« Ils m'ont traîné dans la cour et se sont mis à me frapper sur tout le corps, en particulier le dos, à coups de câble métallique. Cela a duré pendant 45 mn environ. Je n'ai rien fait ; mon seul crime est d'être noir, ils ne veulent plus de nous dans ce pays. »

Nigérian (48 ans) maintenu dans un centre de détention en Libye, août 2012. Des cicatrices entrecroisées étaient toujours visibles sur son dos lorsqu'Amnesty International l'a rencontré, environ un mois et demi après l'agression.

Des étrangers détenus ont raconté à Amnesty International qu'ils avaient été torturés et soumis à d'autres formes de mauvais traitements, y compris à des coups, notamment à titre de punition pour tentative d'évasion ou pour d'autres « infractions », par exemple parce qu'ils s'étaient plaints des conditions de détention ou avaient demandé à savoir ce qu'il allait advenir d'eux. Les

peines les plus sévères sont réservées à ceux soupçonnés d'être des délinquants ou d'avoir soutenu le gouvernement de Kadhafi. Le plus souvent, les détenus sont frappés pendant de longues périodes à l'aide de divers objets, comme des câbles métalliques, des tuyaux en caoutchouc, des bâtons et des tuyaux d'arrosage. D'après les témoignages recueillis par Amnesty International, certains auraient reçu des décharges électriques et auraient été suspendus dans des postures contorsionnées. Depuis la chute du gouvernement de Kadhafi, l'organisation a recueilli des informations sur un Nigérian et un Somalien qui sont morts des suites des tortures infligées par des miliciens armés.

En septembre 2012, des Somaliens ont tenté de s'évader du centre de détention de Khoms, à la faveur du chaos qui avait succédé à un différend entre plusieurs détenus. Ils ont indiqué à Amnesty International que, après avoir été repris, ils avaient été passés à tabac par des hommes armés en civil. Mohamed Abdallah Mohamed (19 ans) a raconté qu'il avait été roué de coups de pied, traîné sur le sol, frappé à l'œil et battu à coups de bâton et de crosse de fusil. Atteint de plusieurs blessures, en particulier à l'œil gauche,



© Amnesty International



© Amnesty International

En haut : Un détenu érythréen montre aux délégués d'Amnesty International une blessure à la tête, reçue lorsqu'il a été frappé avec une barre métallique en septembre 2012.

Ci-dessus : Un détenu nigérian montre ses cicatrices aux délégués d'Amnesty International.

il a déclaré que les soins médicaux qu'on lui avait finalement prodigués étaient insuffisants. Khadar Mohamed Ali (16 ans) et Khadar Warsame (21 ans), ont eux aussi été repris et frappés. Blessé à la tête, Khadar Warsame a été admis dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital de Khoms.

Un Tchadien détenu sans inculpation par une milice armée dans l'ouest de la Libye depuis avril 2012 a expliqué en septembre à Amnesty International qu'il avait été passé à tabac pendant les deux premières semaines de sa détention, parce qu'on le soupçonnait d'avoir combattu aux côtés des forces de Kadhafi.

« J'ai été traîné à l'étage, dans le "bureau des interrogatoires". Plusieurs hommes, certains en tenue militaire, d'autres en civil, se sont mis à me frapper à tour de rôle après m'avoir menotté et contraint de m'allonger sur le sol. Ils se sont servis de tout ce

qu'ils ont trouvé, des tuyaux d'arrosage et des bâtons, et m'ont envoyé des décharges électriques. Ils m'ont aussi infligé la falaqa [coups assenés sur la plante des pieds] et j'ai perdu connaissance. Ils affirment que je suis un étranger sans papiers. »

Les personnes actuellement détenues ou qui l'ont été n'ont aucune voie de recours pour dénoncer les coups et autres mauvais traitements qu'elles ont subis.

LES FEMMES NE SONT PAS ÉPARGNÉES

Bien que les informations faisant état de passages à tabac de femmes soient plus rares, certaines détenues ont indiqué à Amnesty International avoir été frappées ou giflées lors de leur arrestation. D'autres auraient été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements en détention. Elles sont punies, comme les hommes, pour « indiscipline ». Le 13 septembre 2012, des Nigériennes ont été frappées par des gardiens du centre de détention de Tweisha pour, semble-t-il, avoir déclenché une émeute et tenté de s'évader. Officiellement, ce centre est sous la responsabilité du service de lutte contre l'immigration illégale, mais des miliciens armés continuent d'en assurer la sécurité. Des détenues ont raconté à Amnesty International que, en début d'après-midi, onze hommes en civil les avaient frappées à coups de tuyau pendant plusieurs heures et avaient infligé à certaines d'entre elles des décharges électriques à l'aide de pistolets paralytants. D'autres ont indiqué avoir été rouées de coups de pied et piétinées par des hommes portant des bottes militaires. Une Nigérienne de 28 ans, maintenue en détention depuis un mois, a déclaré à Amnesty International :

« J'ai d'abord été fouettée dans la cellule. Ils ont utilisé des tuyaux et des câbles métalliques. J'ai ensuite été conduite dans une autre pièce avec d'autres femmes, où des hommes en civil m'ont de nouveau frappée. Ils m'ont administré des décharges électriques sur plusieurs parties du corps. »

Lorsqu'Amnesty International s'est rendue dans le centre de détention, quatre jours environ après les faits, plusieurs femmes présentaient des ecchymoses et des



Ci-dessus : Deux Nigériennes montrent aux délégués d'Amnesty International des cicatrices et des ecchymoses, suites de coups reçus au centre de détention de Tweisha, en septembre 2012.

blessures correspondant à leur témoignage. Par ailleurs, les femmes risquent d'être victimes de violences sexuelles et liées au genre. Des Nigériennes incarcérées dans différents centres de détention se sont plaintes qu'elles avaient été fouillées au corps par des hommes à leur arrivée. L'une d'entre elles a livré le témoignage suivant :

« C'était humiliant. Cinq hommes étaient présents lorsque j'ai dû me déshabiller et me pencher en avant. L'un d'eux a mis sa main dans mes parties intimes. Nous devions toutes subir ce traitement, chacune à notre tour. »

Aucun des centres où sont détenues des femmes n'est surveillé par du personnel féminin.

EXPLOITATION

« Je suis un esclave des temps modernes, contraint de travailler gratuitement et objet d'insultes racistes. Si je désobéis, on me frappe. »



Les étrangers sont exposés au risque de se voir extorquer de l'argent et d'être exploités, qu'ils soient détenus ou non. Un facteur de chance non négligeable entre en jeu, et les étrangers dépendent beaucoup de la bonne volonté des Libyens qu'ils croisent sur leur chemin. Un détenu somalien (22 ans), venu se réfugier en Libye en février 2012, a livré à Amnesty International le récit de son expérience douloureuse :

« Je suis dans ce pays depuis sept mois et je n'ai pas connu une seule bonne journée depuis lors. Après avoir voyagé pendant 16 jours dans le désert avec mes compagnons d'infortune, j'ai été enfermé dans une maison par les passeurs. Ils refusaient de nous laisser repartir à moins que nous ne payions 300 dollars chacun – qui venaient s'ajouter aux 600 dollars que nous avions déjà versés pour rejoindre la Libye depuis le Soudan. Ils nous ont finalement conduits à Tripoli à bord d'un camion de marchandises. Nous y étions entassés comme des légumes. Je suis resté libre pendant quelque temps, je faisais de petits boulots malgré mon diplôme universitaire. Je me tenais sur un rond-point et j'attendais qu'on me propose du travail. Parfois, un Libyen charitable m'engageait et me payait

vraiment à la fin de la journée. D'autres fois, je travaillais du matin au soir sans rien obtenir en retour que des insultes. Si je me plaignais, l'employeur me menaçait : "Tu veux appeler la police ?" ... En juillet, j'ai été arrêté à un poste de contrôle et conduit dans un centre de détention à Misratah [aujourd'hui fermé]. Les conditions de vie y étaient épouvantables. Ils frappaient tout le monde, y compris les femmes, à l'aide de tuyaux en caoutchouc, de bâtons, de balais, de tout ce qu'ils pouvaient trouver à porter de main... J'ai été transféré ici il y a trois semaines. Je ne suis pas frappé, mais ceux qui tentent de s'évader le sont... On m'oblige à laver les toilettes sans qu'il soit possible de refuser. »

Un haut fonctionnaire de Benghazi a admis que la détention de migrants était « devenue une activité rentable ». De nombreux détenus ont indiqué à Amnesty International qu'on les contraignait à effectuer diverses tâches manuelles pour le compte des milices armées chargées de les surveiller, y compris à nettoyer, ramasser les ordures et même à décharger leurs munitions.

Certains détenus qui avaient accepté d'effectuer un travail rémunéré ont été payés bien moins que ce qu'on leur avait promis ou n'ont pas été du tout payés. Les travailleurs migrants en liberté sont confrontés à la même situation. Ils ne sont

En haut à gauche : Des enfants détenus par des miliciens armés au centre de détention de Bou Rashada.

À droite : Une cellule du centre de détention de Ganfouda. Plus de 225 personnes de différents pays ont été détenues ici en mai 2012.

pas en mesure de défendre leur position et ne peuvent ni se plaindre ni demander réparation. Un Égyptien incarcéré dans le centre de détention de Khoms depuis début septembre 2012 a raconté à Amnesty International :

« Je me suis disputé avec mon employeur au sujet de ma rémunération. Il ne m'avait pas versé la somme dont nous avions convenu pour le jardinage que j'avais effectué. Cette nuit-là, trois hommes armés ont fait irruption chez moi. Ils m'ont conduit sur la base d'une milice à Souq al Jumaa (quartier de Tripoli), m'ont attaché et m'ont accroché à une barre en métal, puis m'ont roué de coups pendant plusieurs heures. Ils ont utilisé des tuyaux en caoutchouc et des tuyaux d'arrosage pour me frapper. Après avoir passé huit jours sur cette base, j'ai été transféré dans le centre de détention pour migrants en situation irrégulière de Khoms alors que j'avais un permis de séjour. Je n'ai personne à qui me

plaindre. Mon seul espoir est qu'une de mes connaissances libyennes viendra se porter garant pour moi et me sortir d'ici. »

RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

« Je voulais fuir et trouver un endroit où je serais en sécurité et où ma vie serait meilleure. Au lieu de cela, j'ai effectué un voyage terrible et j'ai trouvé un pays terrible. Je suis arrivé à Al Koufrah en janvier 2012, mes ennuis ont alors commencé... Il y a deux mois, j'ai été transféré avec 600 autres personnes à Ganfouda, à bord d'un camion... Pour les Somaliens, la vie est difficile. Est-ce là le destin des réfugiés ? »

Somalien (20 ans) maintenu dans le centre de détention de Ganfouda, juin 2012.

Les représentants de l'État libyen et les miliciens ne font aucune différence entre les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. En raison de leur situation au regard de la législation relative à l'immigration, les personnes qui ont besoin d'une protection internationale risquent d'être arrêtées arbitrairement, placées en détention pour une durée indéfinie, torturées et soumises à d'autres mauvais traitements.

Même si les pouvoirs publics libyens reconnaissent qu'ils ne peuvent pas renvoyer contre leur gré des Érythréens et des Somaliens dans leur pays d'origine, l'avenir de ces personnes – tout comme celui de tous les autres demandeurs d'asile et réfugiés – demeure incertain, car il n'existe pas de système d'asile dans le pays. Il n'existe pas non plus entre les centres de détention d'approche uniforme pour résoudre le problème de leur maintien en détention. Dans certains centres, on tente de leur trouver du travail par l'intermédiaire de « garants » libyens. Des détenus peuvent aussi être remis en liberté après l'intervention de leur ambassadeur ou du HCR, mais ils restent exposés au risque d'une nouvelle arrestation. L'ambassadeur somalien en Libye a indiqué en septembre 2012 à Amnesty International que, parmi les 600 personnes dont il avait négocié la libération ces derniers mois, la plupart avaient de nouveau été arrêtées.

Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967, textes des Nations unies, la Libye a ratifié la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le HCR mène des activités ponctuelles en Libye, en l'absence de protocole d'accord, et n'a pas enregistré officiellement de demandeurs d'asile ni appliqué la procédure de détermination du statut de réfugié depuis juin 2010. Selon l'agence des Nations unies pour les réfugiés, en janvier 2012, la Libye accueillait quelque 13 000 réfugiés et demandeurs d'asile. En l'absence de système d'asile opérationnel et d'une procédure d'examen des dossiers au cas par cas, il n'existe pas de garanties essentielles contre le refoulement. La sécurité et le sort des réfugiés et des demandeurs d'asile dépendent du bon vouloir des administrateurs et des gardiens des centres de détention.

En couverture : Des détenus au centre de détention de Khoms, où environ 370 hommes, femmes et enfants se trouvaient lors de la visite d'Amnesty International, en septembre 2012.

© Amnesty International

AGISSEZ DÈS MAINTENANT POUR PROTÉGER LES ÉTRANGERS EN LIBYE

Veuillez envoyer un courrier au Premier ministre, Ali Zeidan, pour demander aux autorités libyennes de :

- Signer un protocole d'accord avec le HCR, ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967, et adopter une législation en matière d'asile conforme au droit international et aux normes internationales ;
- Protéger tous les étrangers, quelle que soit leur situation au regard de la législation relative à l'immigration, contre les violences, l'exploitation, les menaces, les manœuvres d'intimidation et les abus ;
- Veiller à ce que toutes les personnes détenues soient traitées humainement, reçoivent les soins médicaux nécessités par leur état et soient protégées contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements. Les auteurs présumés de ces agissements doivent être traduits en justice selon une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- Démettre de leurs fonctions toutes les personnes raisonnablement soupçonnées d'avoir ordonné, employé ou autorisé la torture et d'autres mauvais traitements, lorsque ces personnes occupent des postes où elles sont susceptibles de commettre de nouveau ce type de violations, dans l'attente d'une enquête judiciaire ;
- Ne procéder à un placement en détention à des fins de contrôle de l'immigration que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, pour de courtes périodes immédiatement suivies d'une expulsion, et dans le strict respect du droit international relatif aux droits humains et relatif aux réfugiés ;

- Modifier la législation relative à l'immigration et dépenaliser l'entrée, le séjour et la sortie de migrants en situation irrégulière ;

- Garantir les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants aux services d'un avocat et d'un interprète, et faire en sorte que ces personnes aient le droit de contester la légalité de leur détention, y compris de se pourvoir en appel ;

- Prendre des mesures pour lutter contre les actes racistes, xénophobes et discriminatoires visant les personnes noires, qu'elles soient libyennes ou non, et concevoir et appliquer une stratégie promouvant la diversité ethnique du pays et la contribution positive des migrants, y compris de ceux d'Afrique subsaharienne.

Envoyez votre courriel à l'adresse : info@pm.gov.ly

Amnesty International formule également les recommandations suivantes :

À l'intention de l'Union européenne :

- Veiller à ce que tout accord de coopération avec la Libye sur les questions de l'immigration et de l'asile respecte pleinement les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. S'assurer qu'il existe des mécanismes de surveillance adaptés, chargés de vérifier que les droits humains sont respectés dans la pratique.

À l'intention des pays européens :

- S'engager à ne pas conclure d'autres accords relatifs au contrôle de l'immigration avec la Libye tant que le pays n'aura pas démontré qu'il respecte et protège les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, et qu'il dispose d'un système satisfaisant d'examen et de traitement des demandes de protection internationale.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Index : MDE 19/020/2012
French

Novembre 2012

Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

amnesty.org